

par le mode de garde suivant : (cochez la ou les cases correspondantes)

- assistant(e) maternel(le) agréé(e)
- employé(e) à domicile embauchée directement
- employé(e) à domicile via un prestataire de services agréé pour la garde d'enfants
- par une micro-crèche ou crèche familiale ayant opté pour le CMG structure

et avoir assumé en conséquence une dépense nette (hors indemnités de repas) après déduction de toutes les aides mobilisables (CMG, aide comité d'entreprise, aide employeur) de :

.....euros,

pour la totalité des heures de garde de mon(mes) enfant(s) sur le mois civil allant du :

1er novembre 2024 au 30 novembre 2024.

Le

Signature de l'allocataire

Signature du conjoint de l'allocataire

DÉCLARATION DE LA OU LES PERSONNES AYANT RÉALISÉ LA GARDE

Nom et Prénom	Qualité (*)	Commune de garde	Mention manuscrite à écrire et signature à apposer « J'atteste la véracité de toutes les informations portées par les parents sur les précédentes pages. »

(*) : précisez si vous êtes assistant(e) maternel(le) ou employé(e) à domicile, une entreprise/association prestataire de services (dans ce cas précisez le nom de l'employeur), ou une micro-crèche ou une crèche familiale ayant opté pour le CMG structure.

LES PRÉSENTS SIGNATAIRES DÉCLARENT AVOIR FAIT TOUTES LES FORMALITÉS NÉCESSAIRES POUR REMPLIR LEURS OBLIGATIONS D'EMPLOYEUR ET SONT SOUMIS À L'ARTICLE 441.6 DU CODE PENAL :

" Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 534 euros d'amende, le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public, une allocation, un paiement ou un avantage indu ".

Document à renvoyer complété et signé au plus tard le 31/12/2024 à

*CAF des Landes
207 rue Fontainebleau
40 023 Mont de Marsan cedex*

